

ADMINISTRATION DE MEDICAMENT



Pour des raisons de sécurité les enfants ne doivent pas amener les médicaments (homéopathie comprise) dans leur sac d'école. Les parents sont chargés de déposer eux-même les médicaments à l'UAPE et de remplir et signer ce document.

Le médicament ne sera accepté que dans son emballage d'origine portant le nom de l'enfant.

NOM et PRENOM de l'enfant :

DEGRE : DATE de NAISSANCE :

CONTACT : TELEPHONE :

NOM DU MEDICAMENT :

POSOLOGIE :

HEURES D'ADMINISTRATION :

CONSULTATION MEDICALE : OUI NON

DUREE PREVUE DU TRAITEMENT :

DEBUT FIN

CONSERVATION DU MEDICAMENT :

AU FRAIS : OUI NON AUTRE

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES (PARENTS/EQUIPE) :

Je (parent ou représentant légal),
donne l'autorisation à l'équipe de l'UAPE La Fourmilière, d'administrer le médicament selon les indications transmises ci-dessus.

DATE

SIGNATURE